

L'AUTONOMIE FINANCIÈRE

Il est dit dans la Septième Tradition que les Alcooliques anonymes subviennent à leurs besoins par leurs propres contributions. Les contributions permettent d'assumer les dépenses du groupe. La Septième Tradition va au-delà du loyer et autres dépenses du groupe. S'assurer que notre association, à tous les niveaux, est toujours autonome financièrement et à l'abri des influences extérieures qui pourraient nous distraire de notre objectif premier, est un privilège autant qu'une responsabilité qui revient à chaque groupe et à chaque membre.

Le montant de chaque contribution est secondaire au lien spirituel qui unit tous les groupes des AA du monde.

FAITS SUR L'AUTONOMIE FINANCIÈRE

Le BSG gère-t-il l'ensemble des contributions provenant du Mouvement?

Si les membres et les groupes utilisent souvent l'expression « contribuer au BSG », les contributions sont réellement faites au nom du Conseil des Services généraux, qui est responsable de l'ensemble des contributions relevant de la Septième Tradition. Le CSG accepte des contributions et les utilise pour aider à payer les services au Mouvement qui sont réalisés par les employés des deux entreprises affiliées travaillant au Bureau des Services généraux.

Les contributions relevant de la Septième Tradition ne couvrent pas l'ensemble des coûts de service; le déficit est compensé par les ventes des publications.

Les contributions peuvent être faites par chèque ou par carte de crédit, en utilisant l'enveloppe des contributions. Adressez les chèques au « General Service Board » et envoyez-les à :

General Service Office
P.O. Box 459
James A. Farley Station
New York, NY 10116-2407

Les contributions en ligne peuvent être réalisées par carte de crédit. De plus, les membres ou les groupes peuvent mettre en place des contributions récurrentes qui débi-teront leur carte de crédit de façon mensuelle, trimestrielle ou annuelle. Veuillez cliquer sur l'icône « Faire une contribution » sur www.aa.org.